



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 24 REPRESENTÉES : 04 ABSENTE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 31 janvier 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 28 mars 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Étaient représentées : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU et Mme Marie-Thérèse BERGERET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN.</p> <p>Absente : Mme Stéphanie LUSSIANA.</p>
--	---

Délibération n°07

Rapporteur : M. Franck SOUQUET-GRUMEY

Objet : Réhabilitation de la maison Ravier – Lieu-dit La Cascade à Héry sur Ugine – Autorisation de signature des marchés

Compte-tenu du potentiel de la Maison Ravier pour la revitalisation du centre du village d'Héry-sur-Ugine, la Commune d'Ugine souhaite procéder à sa réhabilitation.

La requalification de cette friche située en bordure de la route Départementale n°109 desservant notamment les stations de ski du Val d'Arly, permettra de renforcer l'attractivité du hameau et de rénover un gîte d'accueil collectif afin de favoriser la diversification de l'offre touristique et de dynamiser l'immobilier de loisir.

Aussi, conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 1 du Code de la Commande Publique (CCP) et afin de procéder aux travaux de réhabilitation une consultation a été lancée le 05 janvier 2023 selon la procédure adaptée avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence via le profil acheteur de la Commune et parution dans un journal d'annonces légales.

Les prestations sont réparties en 10 lots.

Lot 01 – Reprise Gros-œuvre

Lot 02 – Ravalement de façades

Lot 03 – Menuiseries extérieures

Lot 04 – Cloison doublage, plafond, chape sèche

Lot 05 – Menuiseries intérieures

Lot 06 – Carrelage

Lot 07 – Sols minces

Lot 08 – Peinture
Lot 09 – Électricité
Lot 10 – Plomberie, ventilation

Les entreprises intéressées par ce projet ont été invitées à déposer leur offre dématérialisée pour le 27 janvier 2023.

Suite à l'ouverture des plis et de l'analyse des offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation des négociations ont été engagées.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés aux conditions financières suivantes :

Lot 01 – Reprise Gros-œuvre pour un montant maximum de 50 000€

Lot 02 – Ravalement de façades pour un montant maximum de 70 000€

Lot 03 – Menuiseries extérieures pour un montant maximum de 60 000€

Lot 04 – Cloison doublage, plafond, chape sèche pour un montant maximum de 84 000€

Lot 05 – Menuiseries intérieures pour un montant maximum de 20 000€

Lot 06 – Carrelage pour un montant maximum de 12 000€

Lot 07 – Sols minces pour un montant maximum de 14 000€

Lot 08 – Peinture pour un montant maximum de 20 000€

Lot 09 – Électricité pour un montant maximum de 85 000€

Lot 10 – Plomberie, ventilation pour un montant maximum de 52 000€

La commission « Achats » a examiné Le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés concernant les travaux de réhabilitation de la Maison Ravier selon les conditions financières citées ci-dessus.**
- **Autorise M. le Maire ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230206-20230206_DE07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Publication : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

